



NON à la casse des GRETA

Maintenir la pression pour obtenir un maximum de garanties !

Syndicat National de l'Administration Scolaire Universitaire et des Bibliothèques - Fédération Syndicale Unitaire.
SNASUB-FSU, 48, rue du Val Noble, 61000 Alençon - 09.77.50.72.99 / 06.11.64.15.57 / snasub-caen@orange.fr - chaque jour : 13h30 - 17h30

Echo du Comité technique académique du 31 janvier 2012

La FSU avait demandé à ce que les GRETA soient évoqués au CTA. La vive inquiétude des personnels concernés a été portée à l'attention du Recteur et la FSU a demandé le calendrier de la procédure de transformation des 4 GRETA en GIP. Mme le recteur a déclaré que l'académie de Caen était très en avance par rapport à d'autres académies et que certaines n'ont encore rien engagé. M. Quenet, DAFCO, a répondu à nos questions. Nous faisons en effet état de l'impréparation de la procédure, de l'absence de cadre juridique, de l'absence de convention constitutive, (donnant des informations sur les conditions de travail, de rémunération, etc.) La FSU semble avoir été entendue lorsque l'on a demandé le report de la date des demandes éventuelles de mise à disposition. La seule interrogation des autorités académiques était liée aux opérations de mouvement des personnels au cas où certains collègues souhaiteraient (ré)intégrer les établissements scolaires ou des services. Le mouvement des enseignants débute le 19 mars et celui des personnels administratifs se terminera sans doute quelques jours après cette date.

Les autorités académiques avaient peu d'éléments à nous fournir. Le Secrétaire général du rectorat a proposé que les services du rectorat concernés par ce dossier (DPE, DEPAP, DAFCO) préparent un document d'informations aux agents pour les informer des changements à venir.

Extrait de la déclaration de la FSU au CTA du 31 janvier 2012

La « transformation » des 4 GRETA de l'académie en Groupements d'Intérêt Publics risque de mettre à mal la mission de Formation professionnelle continue des adultes dans l'Education nationale et de contribuer au développement de la précarité des personnels. La FSU rappelle que si les statuts des GRETA devaient être modifiés, la transparence, l'information loyale et complète de tous les acteurs ainsi que la consultation collective des personnels seraient d'indispensables préalables à la mise au vote statutaire des CA et à l'éventuelle signature d'avenants aux contrats des personnels.

**NE VOUS MEPRENEZ PAS, TOUS LES PERSONNELS,
TITULAIRES ET CONTRACTUELS, SONT CONCERNES !**

**Plus la mobilisation sera forte,
Plus forte sera la capacité des personnels à négocier !**

LES SALARIES ONT DES DROITS ET DOIVENT ETRE RESPECTES !

Pas de mise à disposition des fonctionnaires de l'Education nationale sans convention constitutive préalable entre le rectorat et le GIP. La mise à disposition ne peut avoir lieu qu'avec l'accord de l'agent et doit être prévue par une convention entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil.

La convention constitutive définit notamment la nature des activités exercées par l'agent mis à disposition, les conditions d'emploi, les modalités du contrôle et de l'évaluation de ses activités.

La convention de mise à disposition et, le cas échéant, ses avenants sont, avant leur signature, transmis à l'agent intéressé afin qu'il donne son accord sur la nature des activités qui lui sont confiées et ses conditions d'emploi.

GREVE LE 9 FEVRIER 2012

Assemblée générale

10h30 à Caen

**Université, salle LE 335, CAMPUS 1
(3è étage du bâtiment Lettres)**

Rassemblement

**14h, devant le Rectorat
avec remise des pétitions**